

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général (SG-DFIN)	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Evénements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Groupe de travail « tâches et finances cantons – Confédération »	9
1.2.4	Conférence romande de la loterie et des jeux	9
1.2.5	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
1.2.6	Montants de la Loterie romande	9
1.3	Affaires contentieuses	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	10
2	Administration des finances (AFin)	10
2.1	Activités	10
2.1.1	Les mesures structurelles et d'économies	11
2.1.2	Le projet de budget 2019	11
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	11
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	12
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	12
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	13
2.1.7	Les comptes	13
2.1.8	Gestion de la trésorerie	13
2.1.9	Le Service financier cantonal	14
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	14
2.1.11	Gestion par prestations (GpP) et gestion financière	15
2.1.12	Autres activités	15
3	Service cantonal des contributions (SCC)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Taxations fiscales	16
3.1.2	Encaissement	18

3.1.3	Formation du personnel	19
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	19
3.1.5	Données statistiques	19
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique au SCC	20
4	Service du personnel et d'organisation (SPO)	21
4.1	Activités	21
4.1.1	Généralités	21
4.1.2	Gestion du personnel	21
4.1.3	Gestion de la paie	21
4.1.4	Informatique	21
4.1.5	Activités juridiques	22
4.1.6	Assurances sociales	22
4.1.7	Fonds d'entraide sociale	23
4.1.8	Espace santé-social	23
4.1.9	Santé et sécurité au travail	23
4.1.10	Evaluation des fonctions	24
4.1.11	Formation et développement	24
4.1.12	Organisation	25
4.2	Evénements particuliers	26
5	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	27
5.1	Introduction	27
5.2	Commissions et collaborations intercantionales	28
5.2.1	Commission informatique de l'Etat (CIE)	28
5.2.2	Commission informatique dans le domaine de l'Enseignement (CIEns)	28
5.2.3	Commission de la Cyberadministration (CoCyb)	28
5.2.4	Commission Informatique des Autorités Judiciaires (CIAJ)	29
5.2.5	Commission des Secrétaires Généraux pour l'Informatique (CSGI)	29
5.2.6	Collaboration et partenariat	29
5.3	Section Gouvernance	29
5.3.1	Affaires institutionnelles	30
5.3.2	Secteur Finances et comptabilité	30
5.3.3	Licences et contrats	31
5.3.4	Project management office	31
5.3.5	Sécurité informatique	31
5.3.6	Architecture d'entreprise	31
5.4	Secteur Ressources et communication	32

5.5	Section Technique	32
5.5.1	Secteur Architecture technique	33
5.5.2	Secteur Sécurité	33
5.5.3	Secteur Environnement utilisateurs	33
5.5.4	Secteur Infrastructures	33
5.5.5	Secteur Exploitation I	34
5.5.6	Secteur Exploitation II	34
5.6	Section Applications	34
5.6.1	Secteur Applications – Domaine Chancellerie, Législatif & Santé	35
5.6.2	Secteur Applications – Domaine Economie & Education	35
5.6.3	Secteur Applications – Domaine Justice & Sécurité	35
5.6.4	Secteur Applications – Domaine Administration, Finance & Fiscalité	36
5.6.5	Secteur Applications – Domaine Agriculture, Territoire & Themis	36
5.7	Secteur Digital	36
6	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	37
6.1	Mensuration officielle	37
6.1.1	Mensurations parcellaires	37
6.1.2	Entreprises initiées durant l'année	37
6.1.3	Premier relevé en cours d'exécution	37
6.1.4	Entreprises terminées durant l'année	37
6.1.5	Conservation et mise à jour	37
6.1.6	Mise à jour périodique (MPD)	37
6.1.7	Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)	37
6.2	CCSIT (Centre de compétences Système d'information du territoire)	38
6.2.1	Coordination	38
6.2.2	Projets et réalisations	38
6.3	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)	39
6.4	Géoinformation	39
6.4.1	Bases légales	39
6.4.2	Modèles de géodonnées minimaux	39
7	Registre foncier (RF)	39
7.1	Activités	39
7.1.1	Tenue du registre foncier	39
7.1.2	Informations et communications	40
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	40
7.1.4	Remaniements parcellaires	41
7.1.5	Informatisation du registre foncier	41

7.2	Taxation	41
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	41
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	42
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	42
7.3	Le secteur informatique des registres fonciers	42
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	42
7.3.2	Projets informatiques	43
7.4	Autres activités	43
7.4.1	Entreprise formatrice	43
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	43
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	43
7.5	Autorité de surveillance du registre foncier	43
8	Service de l'Inspection des finances (IF)	44
8.1	Activités	44
8.1.1	Activité courante	44
8.1.2	Rapports émis en 2018	45
8.1.3	Divers	45
9	Etat du personnel	46

1 Direction et Secrétariat général (SG-DFIN)

Président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

Secrétaire générale adjointe : Christine Carrard

1.1 Activités

A relever tout d'abord que le Directeur des finances a présidé le gouvernement cette année.

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financier, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage. Suite au départ à la retraite de la secrétaire de Direction, une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe du Secrétariat général, assumant le même cahier des charges et la même fonction.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

Egalement rattachée au SG-DFIN, la chargée de communication, également Secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents. Avec la présidence du Conseil d'Etat par le Directeur des finances, les activités en lien avec la communication ont été plus nombreuses cette année.

1.1.1 Evénements particuliers

La DFIN a été fortement sollicitée par deux dossiers très importants, à savoir celui de la mise en œuvre cantonale de la réforme fiscale, auparavant nommée Projet fiscal 17 (y compris un projet de décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses) et celui de la mise en consultation en novembre de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Le projet de loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 17, ainsi que le projet de décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses, mettent en œuvre la réforme fiscale pour le

canton de Fribourg. Celle-ci donne suite à la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2015, puis affinée les 9 octobre 2017 et 9 mai 2018. Le projet a été adopté par le Grand Conseil en décembre à une large majorité.

Concernant la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, une conférence de presse s'est tenue en juin afin d'annoncer un changement dans le plan de prévoyance. En novembre, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Dans cet avant-projet, il propose principalement de passer du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations et met en consultation trois variantes de mesures transitoires et compensatoires ainsi que la possibilité d'une recapitalisation partielle.

A relever également qu'en mai, le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail, composé de personnes internes à l'administration et externes, pour la phase de réalisation du projet de « Politique du personnel ». La cheffe de ce projet a été rattachée jusqu'à la fin de l'année au Secrétariat général.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances Georges Godel siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), présidée par le Ministre des finances jurassien Charles Juillard. La CDF a tenu six séances : les 2 février, 17 et 18 mai, 21 juin, 28 septembre et 18 octobre.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue lors de la séance du 18 mai dans le canton de Lucerne. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentant-e-s de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme fiscale et le financement de l'AVS (PF17 / RFFA) ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- > une fiscalité équilibrée du couple et de la famille ;
- > l'eGovernment et les eOperations ;
- > l'adaptation du modèle comptable harmonisé MCH2 ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : les 25 janvier à Berne, 3 mai à Lausanne, 24 septembre à Neuchâtel et 22 novembre à Genève. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme fiscale et le financement de l'AVS (PF17 / RFFA) ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- > la loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille) ;
- > l'identité numérique.

1.2.3 Groupe de travail « tâches et finances cantons – Confédération »

Le Directeur des finances a participé à quatre reprises au groupe de travail cité en titre et présidé par le Conseiller fédéral Ueli Maurer. Il a été question particulièrement de péréquation financière et de répartition des charges cantons - Confédération. Ce groupe de travail a notamment choisi les modalités de répartition d'une compensation en faveur des cantons. La solution retenue et appuyée par le Directeur des finances devrait permettre à notre canton d'obtenir un montant total de 33 millions de francs sur la période 2020 à 2025.

1.2.4 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale.

Le Directeur des finances préside cette conférence, qui a tenu deux séances, le 28 mai à Berne et le 28 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > le concordat intercantonal sur les jeux d'argent ;
- > le projet de convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ;
- > les prévisions des résultats de la Loterie romande pour 2018 et la répartition des bénéfices ;
- > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

En outre, de nombreux contacts ont eu lieu avec la direction de la Loterie romande, notamment dans le contexte de la nouvelle loi sur les jeux d'argent, largement acceptée par le peuple suisse en juin.

1.2.5 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie les 23 avril, 28 mai et 26 novembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la loi sur les jeux d'argent, de la révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, de la révision de concordats régionaux et de l'utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu et la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA).

1.2.6 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2018 à 14 946 563 francs (14 924 881).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2018 à 2 181 214 francs (2 201 466).

1.3 Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme le mentionnaient les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2018 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

Décret du 4 janvier relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017 ;

Décret du 23 mai relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2017 ;

Loi du 7 novembre fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019 ;

Loi du 7 novembre modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations ;

Décret du 7 novembre relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019 ;

Décret du 13 décembre relatif à la mise en œuvre de la réforme fiscale - contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses (PF17) ;

Loi du 13 décembre relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale - Projet fiscal 17 (PF17).

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 8 mai modifiant le règlement du personnel de l'Etat (durée du travail en cas de grossesse et de maternité et allaitement) ;

Ordonnance du 5 juin précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat ;

Ordonnance du 25 septembre modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (corps professoral des hautes écoles spécialisées – HES) ;

Ordonnance du 8 octobre modifiant l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale ;

Ordonnance du 20 novembre modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (technicien/ne en salle d'opération) ;

Ordonnance du 4 décembre autorisant le Service de l'informatique et des télécommunications à externaliser le traitement de certaines données dans le « Cloud » (projets pilotes) ;

Ordonnance du 10 décembre concernant la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2019 ;

Ordonnance du 10 décembre modifiant l'ordonnance relative à la perception de l'impôt à la source ;

Ordonnance du 12 décembre modifiant l'ordonnance relative à la perception des créances fiscales ;

Ordonnance du 18 décembre sur l'Espace santé-social.

2 Administration des finances (AFin)

—
Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

L'Administration des finances (AFin) s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : l'élaboration du budget 2019, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations, et le suivi des mesures structurelles et d'économies. Elle a également pris part activement aux travaux liés à la suite à donner au projet de réforme de la fiscalité des entreprises, ainsi qu'à l'élaboration du projet de mise en œuvre de

ladite réforme au niveau cantonal. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 Les mesures structurelles et d'économies

Les mesures présentées dans le cadre du message n°2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg (MSE) et celles décidées à titre complémentaire en 2014 dans le cadre de l'actualisation de la planification financière ont continué à être appliquées en 2018, à l'exception de celles relatives au personnel qui avaient été légalement limitées aux années 2014 à 2016. L'application des mesures s'est faite sous la responsabilité première des unités administratives et des Directions directement concernées. L'AFin a effectué un travail de veille et de suivi général de la mise en œuvre des décisions. Elle a également contribué à la préparation de réponses à diverses interventions parlementaires et a en particulier rédigé le rapport 2018-DFIN-45 du 28 août 2018 donnant suite au postulat 2018-GC-44 Nadia Savary-Moser / Bruno Boschung demandant une analyse des incidences des MSE. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport lors de la session d'octobre 2018.

Comme convenu avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et annoncé dans le message sur les MSE, un processus pluriannuel d'évaluation des incidences des MSE sur les communes a été lancé en 2015. Un groupe de travail, placé sous la responsabilité de l'AFin et comprenant des représentant-e-s de l'ACF et du Service des communes, a notamment été constitué dans cette optique. Après les bilans intermédiaires effectués en 2015 et 2016 sur la base des comptes 2014 et 2015, une troisième évaluation des incidences des MSE sur les communes a été effectuée en 2017 à partir des comptes 2016. Les résultats des trois exercices examinés ont ensuite été consolidés pour constituer un bilan final, qui a été présenté en fin d'année 2017 au Conseil d'Etat et au Comité de l'ACF. Après examen des résultats, le Conseil d'Etat et l'ACF ont annoncé, au moyen d'un communiqué de presse commun publié le 21 février 2018, qu'ils considéraient que les objectifs poursuivis dans le cadre du mécanisme d'évaluation avaient été atteints. Ils ont également constaté qu'aucune mesure correctrice en faveur des communes ne s'avère nécessaire.

2.1.2 Le projet de budget 2019

L'établissement du projet de budget 2019 a été rendu plus difficile que ce à quoi l'on pouvait s'attendre une année après seulement l'élaboration du plan financier de législature. En effet, l'impasse financière initiale (147,2 millions de francs) qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution était sensiblement plus important que l'excédent de charges prévu pour l'année 2019 au plan financier (67,2 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée, tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 10 septembre 2018, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2019 qui présente les principaux résultats suivants :

- > boni de 0,2 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 168,7 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 65,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 36,0 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le 7 novembre 2018, le Grand Conseil a adopté le projet de budget 2019, sans aucune retouche.

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

L'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 60 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, le projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées. Cet important travail réalisé « en amont » contribue à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin prévise également, à l'attention du Directeur des

finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

L'AFin a de nouveau été sollicitée pour les travaux et dossiers en rapport avec le développement du site de blueFACTORY et des différentes plates-formes qui y développent leurs activités, en particulier les sociétés BCC SA et SICHH SA.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

L'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2019 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2019 ; information de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales quant aux incidences potentielles du 3^e rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation et du message du Conseil fédéral du 28 septembre 2018 sur la modification du système péréquatif pour les années 2020 et suivantes ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources au sujet de ces documents et interventions coordonnées au niveau de la CdF et de la CdC ainsi qu'auprès du DFF ;
- > réexamen de la répartition des tâches : préparation des réponses du Conseil d'Etat et de la DFIN à diverses consultations et questionnaires de la CdC et de l'AFF au sujet du réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ; transmission des informations et consolidation des prises de position au sein de l'administration cantonale ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2017 ; préavis sur des propositions d'amendement des conventions-programmes 2016-2019 ; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
- > entretien des contacts administratifs avec la Conférence des directeurs des finances, la Conférence latine des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

La section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique. La section a également été très impliquée dans les travaux préparatoires pour le projet de transformation du système SAP qui sera mené conjointement avec le SITel ces prochaines années.

2.1.5.1 Projets réalisés

Sur le plan technique :

- > l'outil de pilotage (solution manager) des environnements SAP a été migré à la version 7.2 ;
- > l'implémentation de nos outils d'aides à la recherche «TREX».

Au niveau applicatif :

- > le module de gestion des biens immobiliers (REFX) a été déployé auprès du Service des bâtiments ;
- > le déploiement de l'outil facturation (SD) et de gestion de dossier (CS) auprès de la Police cantonale est pratiquement finalisé et sera opérationnel au début 2019 ;
- > la migration des programmes de paiement à la norme ISO 20022 ;
- > l'ajout du processus de facturation des amendes auprès du Service de la formation professionnelle et des écoles professionnelles ;

-
- > l'interfaçage des solutions métiers du Service du registre du commerce et de la Haute école pédagogique avec l'outil de facturation SAP ;
 - > l'interfaçage du portail eGov avec les modules de comptabilités SAP.

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

- > *Examens des subventions et suivi des mesures décidées*

Le solde des examens planifiés en 2017 ainsi que l'ensemble des examens prévus en 2018 ont pu être réalisés et présentés lors de deux séances de la Commission ad hoc, en juin et en novembre. Le rythme nécessaire au respect de la planification est dès lors tenu. D'autre part, la planification générale des examens pour la période 2019-2024 a été validée par le Conseil d'Etat.

- > *Contrôle régulier des prescriptions de la LSub*

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2018 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 36,26 % et le budget 2019 un taux de 36,03 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

- > *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Les personnes intéressées sont renvoyées à ces documents.

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2017 et 2018 :

	2017	2018
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1699.32	1675.29
Ecritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	9550	9718

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2018, le volume des placements s'élève à 856 millions de francs (841). Le nombre de prêts est de 33 (34). L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (9,83 millions, 119 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (7,30 millions, 11 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

Le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 292 millions de francs (289). Cela correspond à près de 226 600 factures (223 000). A fin 2018, les poursuites en cours se montent à 803 165 francs (588 857) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 771 (705). L'encaissement par cash et cartes représente 38 824 factures pour un montant de plus de 4,3 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2018.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Celui-ci a admis 38 demandes (30) portant sur un montant total de quelque 10,4 millions de francs (9,4), représentant le 0,29 % (0,27 %) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2018. Le volume de crédits supplémentaires figure parmi les moins élevés de la période 2002-2017. A relever qu'un peu plus de 50 % du volume des dépassements susmentionnés (soit près de 5,4 millions de francs) concernent le financement du contentieux de l'assurance maladie, les subventions cantonales pour les institutions spécialisées et les maisons d'éducation hors canton, certaines contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton ainsi que l'aide sociale pour les Fribourgeois et Confédérés domiciliés dans le canton.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP) et gestion financière

La section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, de la comptabilité analytique, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du soutien au projet de module de gestion immobilière « REFX », du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier SAP 4/HANA).

En termes de gestion par prestations, la mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg et à s'assurer de l'établissement conforme des documents correspondants. Elle a par ailleurs soutenu le Service de l'informatique et des télécommunications dans sa réflexion de réorganisation et d'adaptation de sa GpP.

> *Comptes GpP 2017*

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2017 et apporté son soutien aux unités concernées.

> *Controlling GpP au 31 décembre 2017 et 31 août 2018*

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2017 et au 31 août 2018 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

> *Budgets GpP 2019*

Les unités GpP ont établi les budgets 2019 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Développement de la comptabilité analytique*

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de comptabilité analytique, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion. Entre autres, elle a mis en place une comptabilité analytique simple auprès de l'Etablissement de détention fribourgeois, procédé à une mise à jour de la comptabilité analytique auprès du Service dentaire scolaire et établi une pré-étude pour transformer la GpP en comptabilité analytique au sein de l'Administration des finances.

2.1.12 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, commission de promotion de la santé et de prévention, commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences de l'Université, Collège Ste-Croix), commission d'adjudication pour le renouvellement des équipements et installations techniques de l'EIA-FR, comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, modification du ReLATEC, réforme de la loi sur l'aide sociale, révision du plan directeur cantonal, plans de mobilité, structures territoriales) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2019 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2017 et le budget 2019 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2017 et au budget 2019 ;

-
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2018 ;
 - > édition du dépliant 2018 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
 - > refonte du site Internet de l'AFin ;
 - > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
 - > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
 - > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire des cantons, « Fussabdruck » des cantons, liens entre péréquation financière intercommunale et subventionnement).

3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année, le Service cantonal des contributions (SCC) a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2017.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Plus de 44 000 déclarations (48 000) ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 95 000 déclarations (86 000) ont été déposées de manière électronique, ce qui ensemble représente plus de 77 % (78 %) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre, plus de 86 % (83 %) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2017. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 21 695 (26 501) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émoulement de 20 francs. De plus, 677 fiduciaires ou associations (555) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 17 707 (16 489) contribuables. Cette méthode répond à l'une des mesures structurelles et d'économie adoptées par le Conseil d'Etat.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2016. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2017. Dans le cadre des travaux d'investigation, 104 expertises (140) ont été effectuées. A la fin décembre, environ 64 % (66 %) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2017.

En termes de nombre de dossiers, la section des personnes morales traite 15 197 dossiers. Ce chiffre est en hausse d'environ 2 % par rapport à la situation au 31 décembre 2017 (14 851 dossiers).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance sur l'assistance administrative en matière fiscale (OAAF), les premiers échanges spontanés d'informations portant sur les rulings ont eu lieu en 2018.

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

66 (40) décisions d'exonération ont été notifiées et sont entrées en force, dont 13 concluent au refus de l'exonération (2 refus annulés après réclamation). 6 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision. Par ailleurs, 40 (42) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre, 33 (51) dossiers demeurent en cours de procédure (dont 6 sont en cours de procédure de réclamation, 2 en attente d'une décision du TC et 1 en attente d'une décision du TF). Enfin, 13 (9) anciennes décisions d'exonération ont été réexaminées.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. Le secteur a notifié 2950 (2990) taxations.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

1318 (885) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2017	2018
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	6 297 000	10 392 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	252 000	342 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	1 671 000	2 811 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2017	2018
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	5 152 000	8 470 000
Nombre de cas	472	675
Capitaux non déclarés	130 357 000	190 461 000
Revenus non déclarés	18 475 000	26 233 000

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2017	2018
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	465 000	390 000
Nombre de cas	35	48
Capitaux non déclarés	17 453 000	27 696 000
Revenus non déclarés	730 000	1 039 000

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. Plus de 5000 débiteurs ont décompté l'impôt pour plus de 20 000 personnes imposées à la source pour la période fiscale 2017.

3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1^{er} janvier, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

Le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a traité 1721 cas de décès enregistrés (1875) et a établi à cet effet 155 bordereaux d'impôts sur les successions (177).

Le secteur dresse chaque mois, sur la base des avis de décès reçus des états civils, une liste cantonale des décès destinée à la publication dans la Feuille officielle.

L'ISD a également établi 33 bordereaux d'impôts sur les donations (34) sur les 146 avis de donations reçus (140).

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la modification de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD ; RSF 635.2.1), le SCC a repris la compétence pour statuer sur les réclamations et les cas d'exonération en matière d'impôt sur les successions et les donations, compétence qui était dévolue jusqu'alors à la Direction des finances. Durant l'année, le secteur a reçu 10 réclamations déposées à l'encontre de ses bordereaux.

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2018 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2018 à janvier 2019 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi, 54 000 contribuables (53 150) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2017, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 211 150 comptes (211 000).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 26 016 arrangements de paiement fermes (23 740), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 20 123 commandements de payer (20 792). Il a également déposé 185 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (195).

La cellule « Actes de Défaut de Biens (ADB) », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2018 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés en 1997 se prescrivent le 31 décembre 2017, ceux délivrés en 1998 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2018, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

Le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre s'élève à environ 2 815 000 de francs (3 250 000).

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

40 communes (40) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 123 communes (123) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. 322 (299) demandes ont été traitées. 149 (113) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2017	2018
CSI 1 (certificat salariés)	9 (9)	1 (1)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	3 (7)	4 (5)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales) (anciennement cours CSI 2)	2 (3)	4 (4)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (0)	0 (2)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a collaboré à l'élaboration du volet fribourgeois du projet de réforme fiscale pour les entreprises (réforme fiscale et financement de l'AVS – RFFA) et à la révision de la LICD. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2018, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2016 ont été publiées en novembre 2018. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC (www.fr.ch/scc). Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 5 100 000 (4 800 000) documents représentant environ 2 250 000 (2 165 000) envois. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance »), et la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse »).

3.1.7 L'informatique au SCC

3.1.7.1 FriTax

A fin décembre, 139 700 contribuables ont utilisé ce logiciel pour remplir leur déclaration d'impôt 2017, soit 77 % des contribuables fribourgeois ayant déposé leur déclaration d'impôts 2017 à cette date. Parmi ceux-ci, 95 000 personnes ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique, soit 68 %. Il reste encore 42 100 contribuables (23 %) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

3.1.7.2 Dématérialisation

Les activités du centre de dématérialisation du SCC ont été développées. Ainsi, divers nouveaux flux, tels que la numérisation des comptes bancaires, des questionnaires relatifs aux immeubles, des commandements de payer et des listes récapitulatives de l'impôt à la source ont été ajoutés à la dématérialisation des déclarations d'impôt, opérationnelle depuis mi-2017. Cela a permis d'améliorer de manière significative les processus de taxation et de suivi des dossiers.

3.1.7.3 Refonte XPL

Conformément au plan gouvernemental, la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL), ainsi que de l'application de l'impôt à la source est un projet d'envergure qui se poursuit sur plusieurs années. L'étude pour la refonte du registre des contribuables et des partenaires du SCC est cependant en attente de l'avancement du projet cantonal de référentiels.

La nouvelle application pour la taxation de l'impôt à la source mise en production en 2017 a fait l'objet de nombreuses améliorations dans le cadre de la maintenance en 2018, qui vont se poursuivre en 2019.

3.1.7.4 Datawarehouse

Pour des raisons technologiques et de licences, l'outil Sunospis utilisé par le SCC pour générer des rapports a dû être remplacé par SSIS, dont le SITel possède déjà des licences.

Dans le cadre de ce remplacement, afin d'améliorer certaines fonctionnalités, un entrepôt de données a été mis en place pour permettre de gérer des données provenant d'autres systèmes que TaxPP&Enc, ainsi que pour tenir compte de besoins futurs de consultation et d'analyse des données. Le nouveau Datawarehouse permettra d'avoir une vision globale des données du SCC, d'effectuer des analyses plus poussées, d'être plus réactif et ceci par la création de tableau de bord et de reporting permettant des prises de décision plus rapides.

3.1.7.5 Maintenance applicative et évolutive

Les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques. La mise en œuvre de la norme ISO 20022 qui avait été assurée avec Postfinance fin 2017, s'est poursuivie avec la BCF en début d'été 2018, parachevant ainsi la migration de tous les services de trafic des paiements avec le SCC.

La mise en conformité de l'imposition à la source (taxation, encaissement et comptabilisation) a également permis d'améliorer l'interopérabilité fonctionnelle entre les différentes applications du SCC et d'optimiser les processus internes.

Enfin, l'application de taxation de l'impôt ordinaire a été adaptée pour permettre une distribution de dossiers basée sur la date de numérisation. Les applications de taxation ont également été adaptées pour permettre le transfert de dossiers électroniques entre secteurs du SCC.

4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Chef de service: Markus Hayoz (jusqu'au 31 juillet)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani (depuis le 1^{er} août)

4.1 Activités

4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation telles que la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelques 19 500 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

4.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

771 postes de travail ont été publiés (738 en 2017 et 674 en 2016), ce qui correspond à l'insertion de 1237 annonces dans les différents canaux de publication. 586 préavis salariaux, ainsi que 921 contrats et avenants ont été établis. 254 (205 en 2017 et 195 en 2016) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 55 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

4.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais et débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

4.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification » (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en

collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

4.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. Il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a également été sollicité à de nombreuses reprises pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans des procédures de résiliation des rapports de service.

4.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables : fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 184 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section (176).

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé-e couvert s'élève à 80 % de 148 200 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Plus de 3000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, pour la SUVA 16,95 % et la Bâloise 83,05 %. Le 20,77 % relève d'accidents professionnels et le 79,23 % d'accidents non professionnels. Environ 33 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2016	2017	2018
Nombre de cas d'assurance LAA	2760	2910	2919
Accidents professionnels	597	571	609
Montant des récupérations d'indemnités (francs)	3 895 000	4 266 000	4 931 000
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	25 674	28 644	32 607

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2016	2017	2018
de l'assurance-invalidité	326 115	437 875	841 659
de l'assurance militaire	42 785	0	3289
des assurances RC de tiers responsables	0	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 250 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA et environ 100 assurances par convention ont été conclues.

4.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

14 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 3 ont été présentées au comité en vue d'un prêt et ont été acceptées ; les 11 autres n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 5 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

4.1.8 Espace santé-social

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social (SPO-M) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 266 nouveaux dossiers. Au total, 527 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés par l'Espace santé-social. 46 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (14 équipes). Durant l'année, 201 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (33 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (33 %), sont également très souvent évoquées. Conformément à l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc), les personnes peuvent être orientées vers l'un-e des quatre avocat-e-s externes pour un conseil juridique ; 2 d'entre elles ont bénéficié d'un tel conseil. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi l'Espace santé-social pour des difficultés financières (9 %), des problèmes familiaux (6 %) ou des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir des informations à caractère psycho-sociales diverses (15 %).

Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a ainsi considérablement augmenté :

	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes suivies	382	438	446	527

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants et intervenantes :

	2015	2016	2017	2018
Rencontres avec la personne concernée	244	299	342	414
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	97	89	124	144
Entretiens de réseau/bilans/médiations	56	85	123	175
Téléphones avec la personne concernée ou un tiers	1266	1548	2040	2010
Echanges d'e-mails avec la personne concernée ou un tiers	1424	1698	2481	3336

L'Espace santé-social assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat y relatif. Actuellement, 52 personnes sont engagées sur ce crédit.

4.1.9 Santé et sécurité au travail

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système santé et sécurité au travail (SST), le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail.

La formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s’est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Sept modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 89 cadres, collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s’est poursuivie: 8 cours ont été mis sur pied (dont 1 en allemand et 1 en anglais) et 84 collaborateurs et collaboratrices de 20 unités administratives de l’Etat ont participé à cette formation de base d’une journée, respectivement d’un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La Commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l’Etat (commission SST) s’est réunie une fois et a proposé au Conseil d’Etat différentes mesures par rapport à l’ergonomie, la prévention contre la grippe et autres.

La section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l’ergonomie des places de travail des collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives.

4.1.10 Evaluation des fonctions

Le SPO par sa section Evaluation (SPO-E) effectue conformément aux mandats du Conseil d’Etat, l’évaluation de l’ensemble des fonctions de l’Etat selon le système Evalfri et assure la gestion et le développement de ce système. La section Evaluation réalise et contrôle la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d’Etat. Le SPO-E assume également le secrétariat de la Commission d’évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu 7 séances plénières et 2 séances de consultation de dossier. Elle a transmis au Conseil d’Etat les rapports de la CEF et du SPO ainsi que l’ordonnance idoine concernant l’évaluation technique des fonctions d’enseignement et de recherche de niveau HES (5 fonctions). Le SPO-E a mis en place, en collaboration avec les Directions et services concernés, l’application des modifications de classifications pour les fonctions de la première étape du cinquième mandat.

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, elle a enregistré les requêtes de décisions formelles déposées par le Syndicat suisse des services publics (SSP) concernant les fonctions de Responsable de secteur EB et de Chef de brigade EB et celle déposée par la Fédération des Associations des personnels des Hautes Ecoles fribourgeoises (FAPHEF) concernant la nouvelle typologie des fonctions. Elle a transmis la décision relative à la requête des assistants et assistantes techniques en salle d’opération.

Régulièrement, le SPO-E analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence, lors des réorganisations, des promotions annuelles ou des engagements de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a, entre autre, réalisé 8 évaluations de postes de travail.

4.1.11 Formation et développement

Le catalogue de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2017	2018	Nbre cours 2018
Formation continue générale	941	861	80
Formation continue des cadres	127	122	14
Formation linguistique	61	43	9
Formation informatique	253	171	86
Total	1382	1197	189

Le catalogue de formation continue a été recertifié eduQua en décembre 2018.

Le SPO-F collabore avec le Centre d’Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux cadres de l’Etat de participer à cinq formations relatives au management. Pour la 5^e année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d’une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

En 2018, le SPO a préavisé 75 (61) conventions de formation.

Depuis le début de l'année, la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales, organe responsable de l'ordonnance de formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce, a lancé le projet « Employé-e-s de commerce 2022 ». Il s'agit de réformer l'ordonnance de formation en tenant compte des développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques. Le SPO profitera du salon des métiers Start 2019 pour informer le public de l'évolution du métier d'employé-e de commerce au sein de l'administration publique.

En plus de la promotion de l'apprentissage, le SPO-F veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

163 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 124 d'entre eux ont participé à l'une des 2 journées d'accueil. A la fin 2018, l'Etat-employeur compte 391 apprenti-e-s (384) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 39 stagiaires de longue durée du modèle 3+1, contre 31 en 2017.

Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2017	2018
Formation interne des apprenti-e-s (SPO) (y.c. journées accueil)	278	217
Formation continue des apprenti-e-s (CPI)	326	265

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg se monte à 481 (511) selon les demandes transmises à la section Formation et développement du SPO par les unités administratives. A la fin 2018, la mesure pour l'engagement des « Jeunes demandeurs d'emploi » a permis à 24 personnes (31) de réaliser une expérience professionnelle au sein de l'Etat.

4.1.12 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

Le SPO-O a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > réalisation des mandats organisationnels ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire) ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > accompagnement de fusion d'unités ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges ;
- > gestion et mise à jour des catalogues des prestations.

La section a accompagné les divers projet en tant que membre du COPIL et du COPRO.

Le projet FR-Innov a débuté en 2018. Il consiste à promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficacité). Une unité administrative par Direction participe au lancement du projet.

4.2 Evénements particuliers

Après 30 années passées à la tête du SPO, M. Markus Hayoz a pris sa retraite le 31 juillet. Depuis le 1^{er} août, Mme Gabrielle Merz Turkmani est la nouvelle cheffe de service du SPO.

La révision partielle de la loi et du règlement sur le personnel de l'Etat (LPers et RPers) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet (à l'exception des dispositions relatives au droit de grève). Les changements induits par la révision sont les suivants :

- > Le contrôle du casier judiciaire : cette mesure consiste à demander un extrait de casier judiciaire avant l'engagement de tout-e employé-e de l'Etat ayant une activité avec des mineurs. Les collaborateurs et collaboratrices déjà engagé-e-s ne sont pas concerné-e-s par cette mesure. Le Conseil d'Etat a adopté une directive afin de faciliter le travail des autorités d'engagement en leur expliquant comment elles doivent procéder pour contrôler les extraits de casier des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices et quelles sont les mesures de protection des données à observer pour que les extraits de casier judiciaire restent confidentiels ;
- > Les pauses d'allaitement : l'art. 84 RPers a été modifié afin de le rendre conforme à la Loi fédérale sur le travail. La nouvelle teneur de cette disposition permet aux collaboratrices qui allaitent durant une journée de travail de compter le temps consacré à l'allaitement plus largement comme temps de travail. Dorénavant, le temps pris en compte pour l'allaitement n'est plus limité au temps « bloqué » (= temps de présence obligatoire) ;
- > Le droit de grève : ce droit ne pourra être exercé qu'à des conditions restrictives, comme « ultima ratio ». En effet, avant de pouvoir faire une grève, la loi a instauré l'obligation pour les parties de porter le litige devant un organe de conciliation et que celui-ci délivre un acte de non-conciliation. Une autre limite est posée par l'instauration d'un service minimum, dans les secteurs où un arrêt de travail mettrait en péril les prestations indispensables à la population. L'entrée en vigueur de ce droit a été « différée » en raison du recours déposé au Tribunal fédéral.

Le projet de Politique du personnel a pris son essor durant cette année. Un premier rapport a été adopté par le Conseil d'Etat en février. La démarche d'élaboration de la stratégie RH est participative et basée sur la co-construction. De manière concrète, cela signifie que les partenaires sociaux participent depuis le mois de juin au groupe de travail chargé de récolter tout d'abord les préoccupations et les besoins auprès des collaborateurs et collaboratrices.

L'avant-projet d'ordonnance de l'Espace santé-social a été mis en consultation en 2018 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Il vise à répondre à la nécessité juridique d'avoir une base légale du point de vue de la protection des données (dossiers constitués, données sensibles traitées), et permet une formalisation de l'activité qu'exerce l'Espace santé-social depuis plus de 10 ans.

Afin de prévenir le harcèlement au sein de l'administration cantonale, l'Etat-employeur a organisé une formation obligatoire pour les chef-fe-s d'unité administrative. Elle a permis d'informer quant à la non-tolérance de l'employeur de toutes formes de harcèlement, de les sensibiliser à ces problématiques et d'indiquer les possibilités de démarches en cas de conflits, de harcèlement psychologique ou de harcèlement sexuel.

Pour soutenir le quotidien des parents et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et après une année de projet pilote pour toute l'administration centrale, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir, dès le 1^{er} janvier 2019, le périmètre du service Chaperon Rouge – une prestation de la Croix Rouge fribourgeoise – à tout le personnel de l'Etat de Fribourg, y compris les établissements personnalisés (jusqu'à maintenant seuls l'HFR et l'Uni avaient Chaperon Rouge). Cette nouvelle prestation englobera une prise en charge des enfants (0 à 12 ans) malades ou accidenté-e-s des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg et 21 heures de garde par personne et année civile.

Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a offert la vaccination contre la grippe à tous ses collaborateurs et collaboratrices. De plus, il a décidé que pendant les périodes de grippe fixées par le SPO, sur indication de l'Office fédéral de la santé publique, le certificat médical deviendra obligatoire dès le 6^e jour d'absence en lieu et place de dès le 4^e jour.

Durant le 1^{er} semestre, le SPO a effectué en collaboration avec l'Inspection des finances (IF), une analyse comparative des pratiques de classification des postes de travail et de fixation des salaires entre l'hôpital fribourgeois

(HFR) et l'administration centrale cantonale. L'analyse a porté sur les salaires octroyés lors des engagements effectués par l'HFR durant les années 2016 et 2017.

Dans le domaine de la formation des cadres, un cursus introductif aux cadres débutant-e-s à l'Etat a été mené sous forme pilote, avec 14 participant-e-s issu-e-s de six Directions. Il contenait des parties pratiques, théoriques et un coaching individuel. Ce cursus de sept jours, révisé après sa phase pilote, sera proposé annuellement dès 2019 aux nouveaux cadres avec un accent sur le management agile. Par ailleurs, six nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation 2019, dont un aux cadres supérieur-e-s.

Une formation « L'égalité femmes-hommes dans les pratiques managériales » a été initiée cette année au sein des Directions, et se poursuivra en 2019. Son but est de sensibiliser les chef-fe-s de service et les entités de gestion aux questions d'égalité dans le processus de recrutement.

5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

—
Directeur : Michel Demierre

5.1 Introduction

Le SITel a pour mission de mettre à disposition des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration cantonale les outils informatiques requis, d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution des systèmes d'information nécessaires à l'efficacité de l'administration cantonale et de ses partenaires, tout en veillant à leur cohérence et à la maîtrise des coûts.

Au-delà de sa mission institutionnelle, les points forts qui marquent l'année 2018 se déclinent de la manière suivante :

- > Afin d'assurer les défis de la transformation digitale de l'Etat de Fribourg dans les meilleures conditions, le SITel a fonctionné dès le début de l'année selon le nouveau modèle organisationnel approuvé par le Conseil d'Etat l'année précédente ;
- > La gouvernance informatique a été renforcée au niveau de l'organe qui pilote l'informatique cantonale (soit la Commission informatique de l'Etat) en lui mettant à disposition des instruments décisionnels adaptés. Par ailleurs, deux nouveaux organes (Bureau de la commission informatique et Commission des secrétaires généraux pour l'informatique) sont venus se greffer à la structure de gouvernance afin de soutenir la Commission ;
- > Un plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information, qui décline les orientations stratégiques du plan gouvernemental dans le domaine de la digitalisation et des systèmes d'informations et qui fixe les lignes directrices de la transformation digitale, a été établi conjointement avec la Chancellerie et les services déjà impliqués dans la digitalisation ;
- > L'initialisation du projet de transformation SAP et la préparation de projets pilotes cloud constituent le premier jalon concret de la stratégie de consolidation des systèmes et d'externalisation.

C'est sur la base de ces acquis que le SITel continuera le chemin de la digitalisation de l'administration cantonale en 2019. Ainsi, dans une perspective d'améliorations continues de la gouvernance informatique cantonale, il poursuivra par ailleurs les mesures de simplification des systèmes d'informations et de centralisation, il renforcera les processus de gestion financière (controlling), il précisera les rôles spécifiques des métiers dans le cadre de l'informatique et il scellera la stratégie informatique cantonale par le schéma directeur informatique.

5.2 Commissions et collaborations intercantionales

5.2.1 Commission informatique de l'Etat (CIE)

La CIE a pour mission d'assurer une gestion efficace et rationnelle de l'informatique et des télécommunications, ainsi que de permettre une évolution fluide des systèmes d'information au sein de l'administration cantonale. Un des rôles fondamentaux de cette commission est donc de mettre en œuvre le processus de gouvernance de l'informatique cantonale qui vise l'équilibre entre les moyens attribués par le Conseil d'Etat et les besoins des services en matière informatique. Pour mener à bien cette vaste tâche, la CIE est soutenue par ses commissions spécialisées (voir ci-après).

Les nombreuses décisions prises relatives à des choix stratégiques ou en rapport avec la priorisation du portefeuille de projets et du budget ont conduit, sur proposition de cette Commission, à l'adoption par le Conseil d'Etat de l'enveloppe informatique pour un budget de 43,7 millions de francs (dont 17,2 millions de francs pour les projets), en augmentation de 15 millions de francs par rapport à 2017.

La Commission a également préavisé positivement à l'intention du Conseil d'Etat le plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information qui décline les orientations stratégiques du programme gouvernemental dans le domaine de la digitalisation et des systèmes d'information.

Il faut relever que le Conseil d'Etat a renforcé les prérogatives de la Commission en l'impliquant davantage encore dans les processus budgétaires et en la dotant d'un Bureau. Les principes de gouvernance définis l'année précédente ont par ailleurs été mis en pratique, consolidés au travers de processus et d'outils et au final validés par la Commission. Le retour d'expérience, qui s'est en effet révélé être positif, a entre autres abouti à la constitution d'une nouvelle commission spécialisée, la Commission des secrétaires généraux pour l'informatique (CSGI).

Le Bureau est chargé de proposer au Conseil d'Etat les mesures nécessaires à la transformation digitale de l'Etat et de veiller à leur mise en œuvre, tandis que la Commission des secrétaires généraux pour l'informatique prend en charge les projets qui sont en dehors du champ d'action des trois autres commissions spécialisées, garantissant ainsi le principe directeur de transversalité et coordination évoqué précédemment.

5.2.2 Commission informatique dans le domaine de l'Enseignement (CIEns)

Dans ses décisions stratégiques, la CIEns s'est exprimée fermement sur le besoin de poursuivre la modernisation des systèmes d'information des écoles, notamment sur la poursuite de l'effort consenti pour implémenter la solution ISA aux différents segments de l'Education, sur l'importance de permettre aux élèves et aux enseignant-e-s de travailler avec leurs appareils privés (BYOD – Bring Your Own Device ou prenez vos appareils personnels), sur l'accélération de la mise à disposition d'Office 365 et de sa messagerie, afin de remplacer la prestation de messagerie fournie par Educanet2, qui a annoncé une fin d'exploitation au 31 décembre 2020 et sur l'accélération de la mise à disposition d'une solution de virtualisation des applications dans le cadre du BYOD.

La collaboration entre le domaine de l'Education et le SITel a permis de concrétiser les travaux initiés en 2016. Après une réelle amélioration, il reste encore une marge de progression notamment dans la diminution du taux de rotation des Techniciens Campus dans les écoles, ainsi qu'une meilleure communication sur les travaux en cours.

5.2.3 Commission de la Cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a validé les orientations prises en termes de technologie dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration et défini les services de base de la cyberadministration (bureau d'identification, ePayment, contrôle d'authenticité des documents, Simple eSign, document scanning via Smartphone et Dashboard citoyen). Dans ce cadre, elle a souhaité que le module de paiements en ligne mis en œuvre pour le guichet soit à disposition de toutes les futures prestations de l'Etat.

Elle a validé le principe de priorisation des prestations ainsi que la feuille de route des prestations 2019 et a commencé l'étude des prestations pour 2020 ainsi que le plan financier jusqu'en 2023.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales, elle a pris acte de la démarche en cours avec les communes et des développements positifs de l'association iGovPortal.ch qui comptera un membre de plus en janvier

2019 à savoir le canton de Soleure. Elle a pris connaissance de la demande du canton de Bâle Campagne pour une présentation de la solution durant le dernier trimestre de l'année.

5.2.4 Commission Informatique des Autorités Judiciaires (CIAJ)

Dans ses décisions stratégiques, la CIAJ s'est exprimée sur le besoin de poursuivre la transformation des systèmes d'information des autorités judiciaires, par le développement du projet e-Justice, fer de lance de cette transformation digitale, qui demandera des ressources humaines et une implication maximale de l'ensemble des parties, ainsi que par le développement d'une plateforme pour le partage de preuves numériques entre les différents acteurs de la justice.

La collaboration entre les autorités judiciaires et le SITel s'est intensifiée et a gagné en qualité.

5.2.5 Commission des Secrétaires Généraux pour l'Informatique (CSGI)

Les périmètres des trois commissions spécialisées préexistantes ne couvraient de loin pas la totalité des projets demandés par l'ensemble des unités administratives de l'Etat. C'est ainsi qu'un groupe de travail ad hoc a été créé, afin de couvrir le premier niveau de priorisation des projets qui n'étaient pas déjà couverts par l'une des trois autres commissions spécialisées. Ce groupe de travail, porté par la Conférence des secrétaires généraux (CSG) pour le sujet spécifique de la priorisation des projets informatiques, a réussi à faire une proposition permettant d'équilibrer le budget de l'enveloppe informatique des projets à un niveau conforme à la consigne donnée par le Conseil d'Etat. Dès sa création, le groupe de travail s'est trouvé confronté à une masse d'informations et de travail significative, incluant les fiches descriptives d'un portefeuille d'une centaine de projets, dont environ la moitié avait un impact financier sur 2019. Cela représente plus des deux tiers de la masse des projets informatiques de l'Etat. Le groupe ad hoc, pérennisé sous le nom de Commission des secrétaires généraux pour l'informatique (CSGI) inclut notamment dans son périmètre l'ensemble des projets demandés directement par le SITel.

5.2.6 Collaboration et partenariat

En matière de cyberadministration et de digitalisation, le SITel a non seulement poursuivi sa collaboration active au sein de l'association iGovPortal.ch, mais il s'est encore engagé dans l'organisation eOperations Suisse qui se présente comme une structure organisationnelle supra-cantonale et un fournisseur de prestations de l'administration ayant comme but de développer et exploiter des solutions de cyberadministration communes.

La collaboration intercantonale en matière d'application pour la gestion des offices de poursuites (Themis) avec les cantons de Vaud, du Valais, du Tessin et de St-Gall a fait l'objet de discussions et de démarches d'ordre juridique notamment en vue de pérenniser et formaliser cette collaboration sous forme d'association. En ce qui concerne les cantons du Jura et de Neuchâtel, des discussions avancées ont eu lieu.

Il est à relever également que le SITel participe à la Conférence suisse sur l'informatique (CSI/SIK) dans laquelle il a soutenu activement le choix de la SuisseID comme identifiant électronique, ainsi que l'utilisation systématique du numéro AVS comme identificateur personnel. D'autre part, il siège dans le groupe latin de cette conférence d'une part et d'autre part il représente aussi l'Etat de Fribourg dans le comité exécutif de l'association Partenariat des achats informatiques romands (PAIR), association qui permet à ses membres (une quarantaine d'administrations publiques) d'acquérir, aux meilleures conditions, des produits et prestations liés aux technologies de l'information et de la communication.

5.3 Section Gouvernance

La section Gouvernance est une structure de la nouvelle organisation du SITel entrée formellement en vigueur au début 2018. Elle regroupe un certain nombre d'activités et de responsabilités transversales utiles au pilotage du SITel et des relations entre le SITel et les parties prenantes de l'Etat. Ces responsabilités incluent notamment les domaines suivants : affaires institutionnelles, finances et comptabilité, licences et contrats, le project management office, contrôle interne, sécurité informatique, architecture d'entreprise, conseil juridique.

Cette année a été notamment marquée par les progrès suivants :

- > Des tableaux de bord du portefeuille de projets ont été mis en place, permettant un nouveau processus de priorisation des projets sous la responsabilité de la CIE et des commissions spécialisées, aboutissant à un budget 2019 consensuel au niveau de l'Etat.
- > Un équilibrage dynamique du budget informatique 2018 a été rendu possible par un suivi mensuel au plus près des budgets et des écarts de projets au niveau de la Direction, ainsi que par la systématisation des réallocations internes au SITel et entre les services de l'Etat.
- > Une systématisation et une meilleure communication concernant les achats en marchés publics ont été introduites. Cela a permis notamment l'acquisition des licences pour le projet de transformation de SAP, projet dont l'initialisation a été accompagnée sous différents aspects par la section.

Cette année a également vu l'élaboration de l'ordonnance cloud ainsi que sa validation par le Conseil d'Etat, ouvrant la voie aux quatre projets pilotes cloud. La structure et les concepts du futur schéma directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ont été formalisés, ce qui permettra d'étendre sur le plan interne le travail de communication stratégique réalisé vers l'externe à travers le plan directeur.

5.3.1 Affaires institutionnelles

De manière générale, le domaine des affaires institutionnelles s'occupe de toutes questions en lien avec les institutions internes (principalement) et qui touchent à l'informatique ou à la digitalisation. Dans le cadre de cette attribution, il traite les instruments parlementaires qui lui sont soumis, analyse et élabore les réponses aux objets mis en consultation auprès du SITel, développe les actes législatifs en rapport avec l'informatique et matérialise le secrétariat de la CIE, ainsi que celui du Bureau de la Commission. Ce domaine représente également le SITel auprès du Centre de compétence des marchés publics de l'administration cantonale, ainsi qu'auprès du Partenariat des achats informatiques romands (PAIR).

Cette année, les affaires institutionnelles ont pris en charge deux instruments parlementaires (un postulat et une question), développé les prises de position à plus d'une quinzaine de consultations législatives et piloté la mise en œuvre (de la création à l'adoption) d'une ordonnance autorisant le SITel à externaliser le traitement de certaines données dans le cloud. Il a également posé les bases d'un nouvel acte législatif pour la digitalisation, travail qui sera poursuivi jusqu'à son aboutissement en 2019, conjointement avec les partenaires institutionnels concernés. Pour terminer, dans le cadre des relations avec les établissements cantonaux, la fourniture des prestations du SITel à l'hôpital fribourgeois a été formalisée par le biais d'un contrat de prestations informatiques.

5.3.2 Secteur Finances et comptabilité

En lien avec la réorganisation du SITel, le domaine des finances et de la comptabilité a été renforcé et constitué en tant que secteur au sein de la section Gouvernance.

L'année 2018 a été caractérisée par la mise en place d'un système de réallocations budgétaires incluant le SITel et les services, qui a permis d'améliorer l'utilisation des ressources. Des réallocations pour un montant global de 7 millions de francs ont été réalisées : ainsi les réallocations entre le SITel et les services ont été de 2,168 millions de francs dont 2,078 millions de francs en faveur du SITel. Courant octobre, 73 services de l'Etat ont été sollicités par écrit et 28 d'entre eux ont accepté de céder une partie de leur disponible de l'enveloppe informatique en faveur d'autres bénéficiaires. Les principaux projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont : le projet HAE, le projet Refonte du portail internet de l'Etat, le projet PerCo-Permis de construire, le projet Transformation SAP et l'extension de l'infrastructure de stockage intégrée. Des réallocations ont été effectuées pour renforcer le service client, pour assurer l'installation des postes de travail dans les différents services de l'Etat et pour l'acquisition de licences. Grâce aux mécanismes mis en place, le budget 2018 se solde par un exercice équilibré sur l'enveloppe informatique du SITel. On peut relever par ailleurs qu'un groupe de travail AFin-SITel a été initialisé avec pour objectif d'optimiser la gestion budgétaire de l'enveloppe informatique globale de l'Etat en s'appuyant notamment sur les projets SAP S/4 HANA et Gestion des achats et des contrats SAP Ariba.

5.3.3 Licences et contrats

La nouvelle organisation a établi au sein de la section Gouvernance un poste pour la gestion des licences et des contrats. L'effort de mise en place des procédures de gestion s'est concentré sur les licences les plus courantes (Adobe, Microsoft et SAP). Des actions d'assainissement et de mise en conformité ont été entreprises spécialement pour l'utilisation des produits Visio et Project. De plus, un nouveau contrat de support a été négocié afin de permettre un service étendu avec des prestations plus vastes en lien avec les nouvelles technologies comme le cloud et un éventail de formations techniques en ligne. Des appels d'offre ont également été réalisés pour acquérir des produits logiciels comme On Base (solution pour la gestion des affaires) et Varonis (solution de sécurité pour contrôler l'activité des utilisateurs sur les fichiers), par exemple.

5.3.4 Project management office

Le project management office gère le portefeuille des projets informatiques, il supervise l'avancement des projets informatiques, effectue un contrôle de qualité et de maturité des projets et détecte les écarts en termes de délais et de finances. Il présente également les bases décisionnelles nécessaires pour la Commission informatique de l'Etat et à ses commissions spécialisées, en fournissant les documents nécessaires pour prioriser les projets sous forme de tableaux de bord. Finalement, il développe et promeut la culture de gestion de projet et assure l'application des méthodes (HERMES METRO) dans ce domaine. L'année a été marquée par la réalisation du tableau de bord des projets ainsi que des fiches des projets offrant une description globale et un statut de ces derniers.

Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par les différentes sections du SITel en 2018, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année ainsi que les projets qui ont été clôturés en 2018.

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2018	Projets en cours démarrés en 2018	Projets clôturés en 2018	Total projets traités en 2018
>= 3 000 000	1	1	3	5
>= 400 000	3	4	4	11
> 100 000	2	4	6	12
< = 100 000	5	11	5	21
Totaux :	11	20	18	49

En plus des 49 projets traités, un total de 50 missions techniques ont également été traitées, correspondant à de petits projets nécessaires à la mise en place, au maintien ou au remplacement des infrastructures techniques et des plateformes informatiques.

5.3.5 Sécurité informatique

L'enjeu de la gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'informations est d'établir une véritable confiance numérique au sein d'écosystèmes particulièrement complexes et mouvants.

Le SITel a mandaté la société Kudelski Security pour évaluer, avec la méthode Secure blueprint, la maturité de sa sécurité informatique. Cette méthode, qui constitue une nouvelle approche de la cybersécurité, mesure la maturité de la sécurité du SITel en la comparant à des modèles de contrôle préétablis. Sur cette base sera développée une feuille de route de la sécurité informatique qui intègre les priorités de l'Etat et du SITel tout en tenant compte de facteurs opérationnels.

Avant le déploiement d'une plateforme ou d'une application, le SITel effectue généralement un audit de sécurité afin de s'assurer que les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique soient bien respectées. Ainsi, une dizaine d'audits ont été effectués principalement dans le cadre des projets sur des applications du domaine de la santé, du domaine pédagogique et du domaine de la cyberadministration.

5.3.6 Architecture d'entreprise

Durant l'année écoulée, l'architecture d'entreprise a mis l'accent sur le renforcement de la gouvernance et sur le soutien des nouvelles orientations stratégiques.

Le renforcement de la gouvernance a consisté à mettre en place un cadre pour l'alignement stratégique ; celui-ci définit les relations entre le programme gouvernemental, le plan directeur et le schéma directeur. De plus, 13 axes stratégiques ont été définis qui servent de fil conducteur pour la valorisation et la classification des projets, des formations et des politiques, normes et standards.

Au niveau des nouvelles orientations stratégiques, un effort particulier a été mis pour préparer l'arrivée des solutions cloud, ainsi que pour soutenir la transformation de l'existant vers l'ERP SAP. Ces nouvelles orientations ont permis de porter une attention particulière sur les plans contractuels, la sécurité, ainsi qu'au niveau des architectures hybrides cloud et on premise.

5.4 Secteur Ressources et communication

Le secteur Ressources et communication soutient la Direction dans le cadre de la gestion du personnel, de la formation et du développement, de la communication, de la gestion du bâtiment, de la santé au travail et assure la gestion des nombreuses tâches d'un accueil et du secrétariat pour l'ensemble du Service. Durant cette année, son activité s'est concentrée sur 5 domaines qui s'inscrivent dans le cadre de la transformation du SITel et ouvrent la voie de l'Administration 4.0 :

- > soutien à la mise en place de la nouvelle organisation ;
- > élaboration d'un plan de formation continue pour les collaborateurs et les collaboratrices ;
- > optimisation de l'utilisation du bâtiment ;
- > organisation des portes ouvertes du 5 octobre ;
- > coordination et rédaction du plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information.

L'année 2018 a également été l'occasion de positionner le SITel comme employeur attractif en :

- > mettant en valeur l'apprentissage au SITel et en organisant des stages préprofessionnels ainsi que la journée Futur en tous genres pour des jeunes de 2^e année du CO ;
- > siégeant au comité de l'association cantonale ICT Formation professionnelle Fribourg et en participant à la révision annuelle des comptes ainsi qu'en intensifiant les contacts avec l'association IT Valley. Une visite d'entreprise au SITel a été organisée pour les membres de l'association ;
- > développant la vie sociale au SITel par des activités pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ainsi que des ateliers de réflexions pour les chef-fe-s de secteurs et la direction ;
- > mettant en place une organisation de premiers secours. Depuis cette année, le bâtiment du SITel est équipé d'un défibrillateur dont l'utilisation a été présentée à l'ensemble du personnel.

5.5 Section Technique

La section Technique a été créée au 1^{er} janvier. Issue de l'ancienne section Computing services, les différences d'organisation sont importantes et correspondent à une entité dans laquelle les activités dites de « plan » (planification et coordination), de « build » (projets et missions selon la méthode HERMES) et de « run » (exploitation) sont optimisées. Le secteur Sécurité est complètement nouveau, de même que le secteur Environnement utilisateur. Cette année, les équipes ont intégré la nouvelle organisation. Elles ont appris leurs nouveaux métiers et elles ont procédé à d'importants transferts de compétences afin de permettre à tous d'être autonomes dans leurs nouvelles activités. Elles ont également appris à fonctionner en bonne entente dans leurs nouveaux rôles, au service des clients et des utilisateurs et utilisatrices.

La section Technique s'est résolument engagée dans l'élaboration du plan directeur adopté par le Conseil d'Etat en octobre et dans le schéma directeur, plan de réalisation qui en découle. Elle a aussi mis un effort particulièrement important à accompagner le démarrage de la cyberadministration et à préparer le déploiement de prestations cloud, validées par le Conseil d'Etat en décembre et qui seront déployées en 2019.

Ceci s'est effectué tout en prenant soin des activités courantes qui permettent aux utilisateurs et utilisatrices de remplir leurs tâches de manière adéquate pour l'Etat et pour les résident-e-s du canton.

5.5.1 Secteur Architecture technique

Un secteur Architecture technique a été créé. Ce dernier a été actif, entre autres, dans les domaines suivants :

- > gestion de la participation de la section au plan directeur, ainsi qu'à sa déclinaison technique et opérationnelle ;
- > analyse du réseau de l'Etat de Fribourg, préparation des transformations nécessaires à l'adoption de solutions de cloud hybrides, dont un élément essentiel est la virtualisation du réseau (software defined network) ;
- > accompagnement de la mise en place d'une organisation et des concepts nécessaires à mettre en œuvre à large échelle une infrastructure d'automatisation de la charge de travail ;
- > coordination d'activités hors projets issues de demandeurs autonomes ou du cycle de vie des applications déjà en production ;
- > suivi des projets HERMES, préavis lors des points de contrôle de qualité ;
- > pilotage du groupe chargé d'analyser, d'approuver ou de rejeter les demandes de changement en production ;

5.5.2 Secteur Sécurité

Le Secteur Sécurité technique regroupe depuis le début de l'année les différents spécialistes techniques qui auparavant étaient répartis au sein de différents secteurs. Cette nouvelle structure organisationnelle, qui complète sur les plans technique et opérationnel le domaine de la sécurité informatique de la section Gouvernance, permet une bonne coordination entre les spécialistes en charge de la sécurité de l'infrastructure et des données. Elle permet également de réaliser la montée en puissance nécessaire pour faire face aux enjeux sécuritaires induits par les évolutions du système d'information de l'Etat (Fribourg 4.0, cyberadministration, cloud, mobilité, etc.).

Avec l'émergence des technologies de type cloud ainsi que de nouveaux appareils connectés, la sécurisation des données et des infrastructures doit s'adapter en conséquence. A cet effet, un concept de sécurisation des centres de données a été établi et offrira la possibilité de migrer dès 2021 certains services vers des infrastructures cloud. De même, un nouveau réseau sans fil est disponible et prêt à accueillir tout type d'appareil connecté.

En ce qui concerne la gestion d'identités, après avoir automatisé avec succès la création, la mutation et la fermeture de droits d'accès pour l'HFR et les écoles secondaires, le secteur se prépare à automatiser ces opérations pour tous les services de l'administration. Le SITel servira de pilote à cet effet dès le début de l'année 2019.

Afin de protéger les enseignant-e-s des attaques dont ils font l'objet, un mode d'authentification dit à double facteur a été déployé pour le domaine des écoles. Les technologies d'accès à distance (VPN) sont également en cours d'évolution au SITel afin de permettre prochainement aux collaborateurs et collaboratrices d'être instantanément connectés au réseau sécurisé de l'Etat dès l'allumage de leur ordinateur portable professionnel et ceci même quand ils sont en déplacement (technologie de type « always on »).

5.5.3 Secteur Environnement utilisateurs

Le secteur Environnement utilisateurs a pour mission de concevoir et de maintenir à jour le poste de travail des utilisateurs et utilisatrices de l'Etat de Fribourg. Il a centré son activité autour de la migration à Windows 10. Par ailleurs, afin de préparer l'arrivée d'Office 365, la messagerie de l'Etat (Exchange) a été mise à jour via le déploiement de la version 2016.

Un lot de 15 postes de travail virtualisés (et hébergés dans le centre de données du SITel) a été fourni à un service à des fins de test. Cette prestation doit contribuer à rendre plus facile la mobilité des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Elle va aussi contribuer à rendre possible le Bring Your Own Device.

En vue de l'intégration à Office 365, un travail de simplification, de standardisation et de vulgarisation du logiciel collaboratif SharePoint a également été réalisé. Ce travail a aussi pour but de rendre les services le plus autonome possible dans l'utilisation de cette solution. De nombreuses présentations ont été faites et les retours sont très positifs.

5.5.4 Secteur Infrastructures

Le Secteur Infrastructures maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant principalement dans les centres de données et de télécommunication de l'Etat de Fribourg. Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs, de systèmes de stockage, de télécommunication et de sauvegarde des données. Il met aussi à

disposition les logiciels techniques (par exemple : bases de données, plateformes de surveillance technique et d'automatisation), pour l'ensemble du système informatique.

A fin 2018, le parc de serveurs comprend près de 1500 serveurs (1440, soit une croissance d'environ 4 %) répartis dans deux centres de données, dont près de 90 % bénéficient de la technologie dite de virtualisation.

Comme tous les autres secteurs du SITel, le secteur Infrastructure s'est résolument engagé dans la réorganisation en cours, dans la conception et la transformation du système informatique qui soutiendra la digitalisation de l'Etat de Fribourg dans les prochaines années.

5.5.5 Secteur Exploitation I

Le Secteur exploitation de niveau 1 regroupe le Service-Client de l'Etat de Fribourg, le groupe IT-operation (exploitation informatique) ainsi que la cellule de support 24 heures sur 24 pour les utilisateurs prioritaires. Il a pour mission de prendre en charge toutes les sollicitations provenant des utilisateurs et utilisatrices des outils informatiques de l'Etat de Fribourg ainsi que de la population utilisant les services de cyberadministration. En complément, afin de prévenir les incidents et de les résoudre dans les meilleurs délais, le groupe IT-operation a pour mission de surveiller les alertes en provenance des infrastructures centralisées et de les traiter.

Premier contact informatique des utilisateurs et utilisatrices ou de la population utilisant les services de cyberadministration, le secteur Exploitation I se situe à la croisée de compétences sociales et techniques. Il est également le garant de l'image de marque du SITel et des systèmes d'information de ses clients.

Il a reçu un peu plus de 50 000 sollicitations. Ceci représente 30 000 demandes et 20 000 incidents résolus avec un taux de satisfaction client de plus de 99,5 % (pourcentage des personnes ayant donné une appréciation d'au moins 4 sur une échelle de 5 sur l'ensemble des personnes ayant donné une appréciation. 22 % des personnes ayant sollicité le service client ont donné leur appréciation). Ce volume de sollicitations est resté stable par rapport à 2017, ceci malgré un important accroissement du domaine couvert par les prestations du secteur.

5.5.6 Secteur Exploitation II

Le secteur Exploitation II regroupe le Backoffice (support de 2^e niveau), le Field Service (intervention de proximité) et la logistique. Avec ses ingénieurs généralistes, le Backoffice renforce l'exploitation de niveau 1 et prend en charge les sollicitations nécessitant un niveau de compétence plus élevé. Le Field Service intervient sur site quand cela est nécessaire pour résoudre des problèmes concernant les postes de travail. La logistique gère le stock du SITel et participe aux déploiements des nouveaux ordinateurs, quand cela est nécessaire.

Conjointement, les secteurs d'exploitation I et II ont traité plus de 85 % des sollicitations qu'ils ont reçues. Les sollicitations restantes plus pointues ont été prises en charge par les autres secteurs ou sections de l'organisation.

Le Backoffice a réussi une forte montée en compétences pour la prise en charge des activités liées aux serveurs et au réseau qui lui sont dévolues. Une partie de ces activités sont automatisées et l'effort d'automatisation va se poursuivre en 2019. Le Backoffice a également repris le service de piquet pour garantir la continuité des services.

Le Field Service a réorganisé sa présence au sein des écoles et de l'administration, en accord avec la CIEns. Par ailleurs, le Field Service a assuré le renouvellement des ordinateurs (16 % des machines par année). En plus de gérer avec efficacité et rigueur le stock du SITel, l'équipe logistique a été fortement impliquée dans la migration Windows 10 en cours. Elle a été chargée de déployer plus de 1500 postes de travail dans 10 services, avec le soutien actif du secteur Environnement utilisateur.

5.6 Section Applications

La section Applications est une unité créée lors de la réorganisation du SITel : son responsable est entré en fonction le 1^{er} février 2018. La section s'est vue renforcée par l'arrivée d'une dizaine de nouveaux collaborateurs et collaboratrices (chefs et cheffes de projet, architectes, responsables applicatifs, documentation et tests) et par la création d'un cinquième secteur. Par conséquent, la section compte aujourd'hui cinq secteurs d'activité : AFF (Administration, Finances et Fiscalité), CLS (Chancellerie, Législatif et Santé), EE (Economie et Education), JS (Justice et Sécurité) et ATT (Agriculture, Territoire et Thémis).

De plus, trois nouveaux domaines de responsabilités ont été mis en place, soit : Documentation (création de documentation contextuelle à destination des utilisateurs finaux et e-Learning), Intégration (gestion spécifique du bus d'entreprise et garantie de la bonne intégration entre les différentes applications/solutions), Tests (automatisation des tests afin de diminuer la charge de travail de nos utilisateurs).

D'un point de vue opérationnel, la section continue à appliquer la stratégie de l'Etat de Fribourg par la réduction du nombre des applications utilisées et le choix de socles transverses standardisés tels qu'OnBase pour la totalité des besoins de gestion d'affaire et Talend pour les référentiels transverses et sectoriels.

Finalement, la section Applications gère un portefeuille de projets d'environ 200 projets, dont une centaine seront réalisés courant 2019. Dans ces projets, on peut relever un certain nombre de projets stratégiques et structurants tels que l'installation de la nouvelle version SAP S/4 HANA, les référentiels transverses, e-Justice et le dossier patient informatisé. Ces projets ont démarré en 2018 et seront réalisés sur plusieurs années.

5.6.1 Secteur Applications – Domaine Chancellerie, Législatif & Santé

Ce secteur a vu le jour le mois d'octobre dernier après la réorganisation du secteur ACLTS (Agriculture, Chancellerie, Législatif, Territoire et Santé).

Ses clients sont la Chancellerie d'Etat, le Législatif, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), les Préfectures et plusieurs établissements autonomes : l'Hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de Santé Mentale (RFSM), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) et l'Office de la Circulation et de la Navigation OCN.

Les principaux faits significatifs qui se sont déroulés cette année sont :

- > l'évaluation de la plateforme pour la mise en place d'un DEP (Dossier Electronique Patient) dans le cadre du projet de Cybersanté ;
- > la mise en production d'AXIOMA, la nouvelle version de Konsul, pour la gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ;
- > la mise en production de la nouvelle version de SyGev pour la saisie et la présentation des résultats des scrutins et des votations.

5.6.2 Secteur Applications – Domaine Economie & Education

Ce secteur a pour clients les services et les écoles des domaines de l'économie et de l'éducation. Il a pour ambition d'être le point d'entrée pour les clients et d'assurer le lien avec les équipes internes du SITel. Dans ce contexte, l'effort de développement et de maintenance a été porté sur les solutions suivantes :

- > participation à la mise en place d'une interface entre HRC-Matic et SAP pour le registre du commerce ;
- > participation à la mise à jour de la solution Imagic au Musée d'histoire naturelle de Fribourg ;
- > mise en production de la première interface entre le référentiel de données du domaine de l'enseignement avec l'application Primeo (Primaire) ;
- > participation au déploiement de la solution ISA HEP pour la Haute Ecole Pédagogique ;
- > participation au déploiement de la solution ISA ENS pour le service des ressources (SRess).

5.6.3 Secteur Applications – Domaine Justice & Sécurité

Le secteur Justice & Sécurité est en charge de l'informatique de 35 services : il comprend entre autres sept justices de paix, sept tribunaux d'arrondissement, le tribunal cantonal, le ministère public, la police cantonale et les établissements de détention de l'Etat de Fribourg.

En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, il est la première entité de l'Etat à s'affranchir de l'utilisation du fax au profit de courriels sécurisés au travers de la plateforme Incamail.

Entre autres réalisations, on peut citer la mise à jour du parc informatique et la migration vers Windows 10 pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire. Projet qui doit une grande partie de sa réussite à une très bonne collaboration entre les différents intervenants et les implications de chacun.

5.6.4 Secteur Applications – Domaine Administration, Finance & Fiscalité

L'analyse de l'existant et l'étude d'impact de la future solution SAP ont permis de déterminer un planning réaliste quant à l'exécution du projet S4/HANA. La date de mise en production a été revue pour un démarrage au 1^{er} janvier 2022. L'appel d'offre public concernant les ressources externes a été initié sur le 4^e trimestre 2018 et le choix des partenaires et ressources sera effectué sur le 1^{er} trimestre 2019. Une vision processus et métiers a débuté en fin 2018 et ce travail devrait permettre de simplifier et surtout d'uniformiser les pratiques métiers des différents services.

Les applications du Service cantonal des contributions (SCC) ont fait l'objet d'une évaluation et d'un audit général donnant lieu à une volonté commune du SCC et du SITel d'initier un projet d'étude. Ce projet vise l'évolution des technologies actuellement utilisées par les différentes solutions applicatives exploitées par le SCC à un horizon de 5 ans.

Le concept de mise en œuvre d'un référentiel unique au sein de l'Etat a été formalisé. Ce projet a également été renforcé par l'arrivée de ressources à forte valeur ajoutée afin de soutenir les challenges que doit relever un projet d'une telle envergure et d'une telle complexité. Une partie de l'organisation qui se veut permanente pour l'administration des données métiers est en cours de finalisation de manière à permettre l'intégration des référentiels sectoriels propres à chaque métier.

5.6.5 Secteur Applications – Domaine Agriculture, Territoire & Themis

En date du 1^{er} décembre, le nouveau secteur Agriculture, Territoire et THEMIS a été créé au sein de la section Applications du SITel. Ce secteur couvre 14 services, 7 bureaux du Registre foncier, 7 offices des poursuites ainsi que l'Office cantonal des faillites, le tout pour 4 Directions de l'Etat de Fribourg.

En ce qui concerne le Domaine d'activités de la justice et de la sécurité et plus précisément l'application web intercantonale THEMIS, les premiers éléments ont été posés (concept, statuts, règlement d'utilisation, règlement financier).

5.7 Secteur Digital

Le secteur Digital, responsable de la mise en œuvre technique de la cyberadministration et renouvellement du site fr.ch, a effectué de nombreuses tâches afin de créer les fondations solides nécessaires à ces deux domaines.

Dans le cadre de la cyberadministration, une nouvelle version du guichet virtuel a été mise en production qui comprend des améliorations technologiques, mais aussi l'introduction de l'anglais en plus du français et de l'allemand. Au surplus, les services de base nécessaires au développement de la cyberadministration ont été définis en collaboration avec la CoCyb et en partie mis en œuvre.

Le secteur Digital a également reçu un nouveau financement de projet d'innovation par eGovernment Suisse dans le cadre du projet Simple eSign, qui a vocation de rendre la signature juridiquement valable d'un document électronique aussi simple qu'un paiement en ligne. Ce futur service de base a rencontré un vif intérêt auprès du groupe eGov de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat.

Au niveau des prestations ont été introduites la mise à disposition des fiches de salaires électroniques, la communication des informations concernant les Vins de l'Etat, les attestations de l'Office des poursuites et du registre du commerce. Le permis de pêche de courte durée est également prêt pour la prochaine période de pêche.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le secteur Digital a pu influencer positivement la mise en place d'une architecture flexible adaptée aux différents niveaux de maturité des cantons membres et des futurs prospects. Un audit externe de l'expérience utilisateur de la solution iGovPortal a également été effectué, et des pistes d'améliorations ont été élaborées en vue des prochaines versions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration 2020, ces mêmes discussions et concepts ont trouvé écho sur le plan national auprès de l'architecte d'entreprise de la Confédération et d'eGovernment Suisse qui va ajouter ce thème à la prochaine stratégie.

6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Géomètre cantonal : Remo Durisch

6.1 Mensuration officielle

6.1.1 Mensurations parcellaires

La convention-programme 2016 à 2019 prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation de l'introduction du nouveau cadre de référence MN95.

6.1.2 Entreprises initiées durant l'année

Le canton s'inscrit dans une forte dynamique d'amélioration de la qualité de son œuvre cadastrale. A cet effet, les travaux préparatoires pour les entreprises de renouvellements (REN) entamés l'année dernière ont été poursuivis. 8 avant-projets ont été initiés, dont 5 sont déjà achevés. Un groupe de travail en collaboration avec l'Association fribourgeoise des géomètres (AFG) planche sur l'élaboration d'un cahier des charges pour l'accomplissement de ces entreprises. Ce cahier des charges intégrera des procédés novateurs afin de gagner en efficacité tout en veillant au respect des prescriptions en vigueur.

6.1.3 Premier relevé en cours d'exécution

Actuellement, 19 entreprises initiées en début des années 2000 sont en cours de finalisation. Cela représente 32 119 hectares, soit 19,2 % de la superficie du territoire cantonal.

6.1.4 Entreprises terminées durant l'année

Cinq cadastrations des communes / secteurs de : Ménières, La Folliaz, Staatswald Galm, Misery-Courtion, Gibloux secteur (Le Glèbe) ont été achevées par les bureaux adjudicataires, vérifiées, approuvées et intégrées à la base de données cantonales (BDMO) par le SCG puis envoyées à l'Office fédéral de topographie pour reconnaissance technique. Cela représente une surface de 3888 ha.

Les frais de ces entreprises sont pris en charge par la Confédération, le Canton, les communes et les propriétaires.

Pour cinq cadastrations des communes / secteurs de Surpierre (secteur Villeneuve), Châtel-sur-Montsalvens, Gurmels (partiel), Hauteville et Mézières (secteur Berlens), le Registre foncier fédéral a été mis en vigueur.

6.1.5 Conservation et mise à jour

Les géomètres officiels ont établi et transmis 2444 dossiers de mutations au Service dont 807 verbaux concernant des modifications de limites ou des divisions de parcelles.

Concernant la cadastration des bâtiments et de la couverture du sol, le Service a vérifié 1637 affaires. Environ 1250 projets de bâtiments ont été saisis en BDMO.

6.1.6 Mise à jour périodique (MPD)

Le lot MPD Broye initié en 2017 et représentant une surface de 5974 ha est en phase d'achèvement. Sa finalisation est planifiée pour le premier trimestre 2019.

6.1.7 Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)

La BDMO est en exploitation depuis début 2007. Les données sont ventilées en 17 thèmes différents.

Actuellement, 126 680 hectares, soit 75,8 % de la superficie du territoire cantonal, sont gérés de façon numérique dans la base de données de la mensuration officielle (BDMO).

Durant l'année, un fonctionnement sans faille a été garanti à la BDMO sur laquelle travaille quotidiennement une dizaine de personnes du Service. L'aspect sécuritaire a complètement été revu et une série d'optimisation a été apportée aux différents processus. On peut citer par exemple l'amélioration des interfaces d'échanges, l'ajout de tests pour le contrôle de la saisie, la refonte complète des rapports ou la simplification de certains processus.

De plus, une nouvelle base de données des lots de la mensuration officielle pour une gestion encore plus efficace a été mise en place dans notre environnement.

Concernant DSK2, un fonctionnement sans faille a également été assuré, permettant une collaboration optimale entre le Service et les bureaux de géomètres externes.

Du côté des collaborateurs impliqués, le SITel a nommé un nouveau responsable de secteur.

Durant l'année écoulée, une nouvelle version du produit a pu être déployée en plusieurs étapes permettant désormais au Service de pouvoir facturer les émoluments fonciers directement à partir des actes métiers.

6.2 CCSIT (Centre de compétences Système d'information du territoire)

6.2.1 Coordination

Le CCSIT offre des prestations transversales pour les services de l'Etat de Fribourg. Il administre l'infrastructure du SIT, propose des solutions logicielles standards pour l'acquisition et la tenue à jour des géodonnées ainsi que pour les géotraitements et l'élaboration de cartes, promeut les bonnes pratiques en matière de gestion des géodonnées et collabore à l'exécution de projets qui répondent aux besoins des services impliqués dans la gestion du territoire.

Le CCSIT supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg. Cette plateforme d'information propose plus de 300 géodonnées qui sont regroupées dans 17 cartes thématiques. La Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) a travaillé l'année dernière à améliorer l'offre centralisée de géodonnées, en particulier en consolidant l'infrastructure d'agrégation des cantons (www.geodienste.ch), et à renforcer les cantons dans la défense de leurs intérêts vis-à-vis de la Confédération et des associations professionnelles nationales.

6.2.2 Projets et réalisations

Le CCSIT a supervisé la migration d'ArcGIS Desktop sur plus de 250 postes de travail de l'administration cantonale. En parallèle avec la migration du site web de l'Etat de Fribourg, il a également initié la mise en place du géoportail fribourgeois, « porte d'entrée » vers l'infrastructure cantonale de données géographiques.

Il a contribué à de nombreux projet des services : PerCo – permis de construire (SeCA), système de gestion des zones d'activité (SeCA et PromFR), observatoire du logement et immobilier (HEG-FR), OATE – ouvrages d'art et transports exceptionnels (OCN et SPC), référence des bâtiments et des adresses (SCG), FaunaMap et ForestMap2 (SFF), cadastre des ouvrages de protection (SFF et CDN), SAGA Centrale sanitaire 144 (HFR), ForestMap et FaunaMap (SFF), coordonnées locales (SAEF).

En outre, plusieurs nouvelles applications cartographiques et nouveaux géoservices ont été développés et mis en production tels que le Plan directeur cantonal (SeCA) ou les Chroniques archéologiques (SAEF). Enfin, le portail cartographique s'est enrichi de nombreuses géodonnées, de trois nouveaux thèmes (« eau potable et défense incendie », « altimétrie » et « mobilité ») et de nouvelles fonctionnalités comme p. ex. la possibilité de l'utiliser en mode déconnecté.

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées ainsi que les métadonnées associées. Au cours de l'année, de nouvelles géodonnées ont été collectées ou valorisées dans les domaines de la mensuration officielle (axes de rues, niveaux de tolérance, bornes historiques le long de la frontière cantonale, minutes originales), de l'aménagement du territoire (suivi des procédures liées à l'aménagement local – PAL/PAD), de l'environnement (système d'information des eaux souterraines), de la mobilité (lignes et arrêts de transport public, qualité de desserte en transport public, accidents de la circulation routière), des routes cantonales, de la protection de la nature et du paysage (zones de protection), des dangers naturels (carte des dangers, exposition du bâti, carte de l'aléa ruissellement), de la géologie (cartes et données géologiques, GeoMol – modèle géologique tridimensionnel du plateau suisse), de l'archéologie (Chroniques archéologiques), de la défense contre l'incendie, des paroisses, des cercles scolaires et même des équipements informatiques.

Plusieurs cours, présentations et démonstrations ont été organisés par le CCSIT (ArcGIS Desktop, ArcGIS Pro, FME, Python). Le portail cartographique et d'autres géoportails de l'Etat de Fribourg ont été présentés à diverses occasions. Le Service a également proposé une journée de formation continue aux membres de geosuisse-fribourg. Enfin, il a contribué à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation 2018, première édition, qui a rassemblé près de 600 participant-e-s le 15 novembre au Swiss Tech Convention Center à Lausanne.

6.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)

Les travaux visant à l'établissement du Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ont démarré dans la deuxième moitié de l'année. Un comité de pilotage, présidé par la DFIN, a été constitué. Un comité de direction opérationnel a également été instauré. Ce dernier a œuvré à la préparation de l'infrastructure technique et à la procédure de collecte et de saisie des données.

La collaboration avec les cantons voisins qui exploitent une infrastructure similaire s'est intensifiée en fin d'année.

6.4 Géoinformation

6.4.1 Bases légales

La consultation relative au projet d'Ordonnance sur la géoinformation (OCGéo) s'est achevée le 4 février 2017. Les prises de position ont été analysées tandis que des réflexions étaient initiées sur la préparation d'une Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCCRDP). En conclusion de ses réflexions, le groupe de travail ad hoc envisage de rassembler toutes les dispositions cantonales dans la seule OCGéo.

6.4.2 Modèles de géodonnées minimaux

Dans le cadre de travaux préparatoires ou dans le cadre d'auditions, le CCSIT, avec les services compétents, s'est penché sur plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral.

7 Registre foncier (RF)

Les conservateurs et les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Joseph Borcard et Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse).

7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 31 499 réquisitions (31 831) concernant 107 969 immeubles (105 039).

Les conservateurs et les conservatrices se prononcent sur l'admission, la suspension ou le rejet des réquisitions, en vérifiant si les conditions légales à l'inscription sont respectées. Près de 1000 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 639 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1042 réquisitions (901).

Les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gages immobiliers destinés à garantir les prêts accordés à titre d'aide aux exploitations agricoles. 132 actes ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 9 491 729 francs (9 236 314). Les conservateurs et les conservatrices statuent sur les réclamations.

7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière :

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice ou l'adjoint/adjointe. 12 414 commandes d'extraits ont été enregistrées (12 196) concernant 21 834 immeubles (21 073).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel, téléphone et fax.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 5008 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (4983).

7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte encore 37 948 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas établi, soit environ 17,5 % du total des immeubles (216 599). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, les conservateurs et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

Le Registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Gurmels (lot 8) ; Hauteville ; Châtel-sur-Montsalvens ; Surpierre (secteur Villeneuve) ; Mézières (secteur Berlens).

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > Registre foncier de la Glâne : Le Châtelard ; Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ;
- > Registre foncier de la Gruyère : La Roche ;
- > Registre foncier de la Sarine : Corserey ; Belfaux (secteur Autafond) ; Avry (secteur Avry-sur-Matran) ;
- > Registre foncier de la Singine : Plaffeien (lot 1) ;
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles, Chandon) ; Ménières ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; La Folliaz (secteur Lussy ; secteur Macconnens ; secteur Villarimboud) ; Massonnens ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Botterens (secteur Villarbeney) ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Haut-Intyamon (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charmey (secteur Charmey 12) ;
- > District du Lac : Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Cournillens ; secteur Misery) ; Courtepin (secteur Wallenried) ;
- > District de la Sarine : Autigny ; Avry (secteur Corjolens) ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarlod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
- > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

7.1.4 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

Le Registre foncier du Lac a mis en vigueur le nouvel état des données des immeubles inclus dans le périmètre du remaniement parcellaire de la commune de Gurmels.

7.1.5 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 184 459 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 85 % du total des immeubles du canton (216 599).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 58 527 documents (47 404) ont été scannés.

7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 35 856 684 francs (33 839 641) et celui des droits sur les gages immobiliers de 14 337 787 francs (12 965 863).

7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 3 294 099 francs (3 525 375).

7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Les archives de la Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole en matière de droits de mutation ont toujours été stockées à Péroles 57 dans les locaux de Gérances foncières et mises à jour par les soins de l'ancien président, M. Pierre Wicht. Depuis le mois de septembre, ces archives sont déposées dans les locaux de la Direction des finances à la rue Joseph-Piller 13 et sont sous la responsabilité de M. Eric Joye, chef de secteur au Service cantonal des contributions et membre de la commission. Trois demandes d'estimation ont été déposées durant l'année par différents conservateurs de registre foncier.

7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données ainsi que les prestations restent une priorité. Il a également soutenu activement le SITel (Service informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg) dans la maintenance des applications propres au registre foncier et la conduite du projet de l'introduction de l'interface standardisée de prélèvement des données (iPDRF). Pour traiter les questions liées aux projets, le comité informatique, composé de trois conservatrices/conservateurs et du responsable informatique, s'est réuni à quatre reprises. Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du code civil suisse, le responsable informatique RF représente les cantons Capitastra dans le comité d'experts.

L'évolution de l'informatique, l'accroissement des diverses demandes de prestations et l'assistance informatique spécialisée ont provoqué à nouveau une surcharge de travail impliquant des heures supplémentaires. Pour pallier cette surcharge et dans le cadre de la stratégie informatique de l'Etat de Fribourg devant permettre la centralisation budgétaire et des forces informatiques au sein du Sitel, l'organisation de la transition de l'informatique des RF a démarré durant l'automne.

7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 295 032 francs (289 038), soit une augmentation de 2 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 132 livraisons de données ont été exécutées, dont 122 ont été facturées pour un montant de 45 573 (47 903). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a diminué de 2,8 % par rapport à 2017 pour atteindre 199 401 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 249 459 francs, soit une augmentation de 6,5 % (234 155). D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 50 recherches par session et par jour), se situe à 1 140 072 recherches, ce qui représente une nouvelle progression de 14,5 % par rapport à 2017, avec une moyenne de 2896 consultations abouties par jour. Cette augmentation est due en partie à la mise en ligne du Registre foncier cantonal, ainsi que la mise en lien du plan du registre foncier.

7.3.2 Projets informatiques

Durant l'année, le projet pour l'introduction de l'interface de prélèvement des données (iPDRF), permettant l'interconnexion du progiciel métier du registre foncier avec la plateforme de renseignements « SIX-Terravis SA » ainsi que la sauvegarde à long terme conformément aux bases légales, s'est poursuivi jusqu'à sa mise en vigueur définitive le 1^{er} décembre.

7.4 Autres activités

7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Cinq personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateurs et des conservatrices, de leur adjoint/adjointe et du responsable informatique. Les membres se sont réunis en plenum pour cinq séances de travail, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les conservateurs et les conservatrices se réunissent occasionnellement pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des tâches ou à une modification de leur pratique. Ils et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts. Un groupe de travail a répondu à deux consultations portant sur des révisions de lois. Deux membres de l'association ont œuvré à la révision du tarif des émoluments du registre foncier qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre. Enfin, la présidente poursuit sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

D'autre part, des conservateurs et des conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail, pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de l'informatique et des télécommunications ainsi que le Service de l'agriculture.

7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Deux membres de l'Association ont participé à une séance d'information de l'Office fédéral de la justice concernant la mise en œuvre de l'utilisation du numéro AVS en tant qu'identifiant des personnes. La présidente de l'Association a participé à l'Assemblée CadastreSuisse. Un conservateur préside la conférence annuelle des utilisateurs de Capitastra.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. En mai, le Colloque a été organisé par le canton de Fribourg. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 5 recours (3). Elle a rendu 4 décisions (3 en français, 1 en allemand) : 2 recours ont été rejetés, 1 recours a été déclaré irrecevable et 1 recours rayé du rôle à la suite d'un retrait. Le traitement du dernier recours (en allemand), entré le 24 décembre, est reporté en 2019.

L'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, Juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo, professeure à l'Université et M. Jérôme Delabays, Juge cantonal, ont

fonctionné comme membres suppléants. Un poste de membre suppléant de l'Autorité a été mis au concours et repourvu en décembre en la personne de Mme Maryse Pradervand-Kernen, professeure à l'Université de Fribourg. La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal.

8 Service de l'Inspection des finances (IF)

Cheffe de service : Irène Moullet

8.1 Activités

8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Par contre, elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en termes de risques financiers, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF, selon ses moyens, identifie les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

8.1.2 Rapports émis en 2018

L'IF a émis 87 rapports d'audit et formulé 129 recommandations.

Le Conseil d'Etat a confié à l'IF, le 19 février, un mandat d'audit global de l'HFR portant d'une part sur les questions financières ; un deuxième volet de ce mandat concernait d'autre part une analyse comparative des pratiques de classification des postes de travail et de fixation des salaires entre l'HFR et l'administration centrale cantonale. Pour réaliser ce mandat, qui ne faisait pas partie de la planification annuelle ordinaire, l'IF a collaboré avec un expert externe pour la partie financière et avec le SPO pour la partie concernant les ressources humaines. Deux rapports, relevant d'importantes lacunes, ont été émis le 13 juillet. L'IF a formulé 67 recommandations dans le rapport concernant la partie financière. Ces recommandations devraient permettre à l'HFR de gérer ses finances conformément aux besoins d'un établissement de cette importance. Le rapport concernant les charges salariales comprenait 5 recommandations, d'importances moyennes. Suite à cet audit, l'IF a des contacts réguliers avec l'HFR et suit la mise en œuvre des recommandations.

L'IF n'a pas reçu de mandat de la Commission des finances et de gestion en vertu de l'article 48, alinéa 3 de la loi sur les finances.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2018	2017
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif - Administration	55	48
Fonds et fondations	17	15
Mandats divers	15	13

La répartition des rapports par Direction est la suivante :

	2018	2017
Chancellerie	4	4
Instruction publique, culture et sport	10	12
Sécurité et justice	10	12
Institutions, agriculture et forêts	8	7
Economie et emploi	18	19
Santé et affaires sociales	15	7
Finances	17	10
Aménagement, environnement et constructions	5	5

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un même programme. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. Les registres fonciers du canton ont été audités selon cette méthode.

8.1.3 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à deux groupes de travail, le premier traitant des impôts et de la RPT et le second de la surveillance des transports publics.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. La cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont participé.

9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecart EPT
Direction des finances		448,16	447,78	0,38
3700 / FINS	Secrétariat général	8,08	7,34	0,74
3705 / TRES	Administration des finances	26,00	25,14	0,86
3710 / IFEF	Inspection des finances	7,30	6,95	0,36
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	123,18	125,74	-2,56
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	30,71	31,36	0,65
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	191,96	190,43	1,53
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18,53	18,90	-0,37
3765 / RFON	Registres fonciers	42,40	41,92	0,48